



Taux de réussite 1^{er} semestre 2024 : 99%

Taux de satisfaction 1^{er} semestre 2024 : 100%

SAS SMF 21 rue des Arbelles - 01000 Bourg en Bresse

SIRET : 750 087 314 00027

Tel : 06 25 31 08 37 / 04 74 32 77 48

Mail : delphine.smf.formation@gmail.com

Site internet : www.smf-formation.fr

FORMATION A L'UTILISATION DES CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTE R489 - Catégorie 1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7
Autorisation de conduite

PROGRAMME

Objectif :

Généraux

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en vue d'une attestation de compétence de la R489.

Opérationnels

Être capable de :

- Obtenir l'autorisation de conduite Cariste type R 489 - Catégorie 1A 1B 2A 2B 3 4 5 6 7 pour conduire un transpalette et un chariot élévateur
- Utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans les conditions optimales de sécurité
- Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges en utilisant plusieurs types de chariots élévateurs et d'attachements
- Appliquer les consignes de sécurité en vigueur en entreprise et sur la voie publique, en respectant une marge de productivité
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Dispositifs de formation :

Plan de formation entreprise
Autres : Nous consulter

Personnes concernées :

Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté

Prérequis :

Être âgé au minimum de 18 ans
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).
Équipements de protection individuelle

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et interactive
Formation en présentielle (alternance apports théorique et travaux pratiques). Conduite sur le type de chariot concerné.
Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
Après examen : Délivrance d'une Attestation d'Aptitude à la Conduite En Sécurité en application de la recommandation R489.

Délais d'accès :

Dès contractualisation

Suite de parcours :

Complément formation accessoires, autres catégories R489.

Débouchés : Préparateur de commande, manutention...

Théorie

- les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- les responsabilités et qualités du cariste
- rôle des instances et organismes de prévention professionnelle
- classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- la sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accidents et les interdictions
- les différents organes des chariots automoteurs
- les consignes de sécurité pour la conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- les panneaux de circulation et d'obligation
- les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- les pictogrammes de manutention et les produits dangereux
- l'adéquation et la stabilité d'un chariot automoteur, les plaques et abaques de charge
- les différentes palettes, conteneurs et charges empilables
- la maintenance de premier niveau et prise de poste
- le circuit hydraulique
- les batteries d'accumulateur, leurs spécificités et les consignes de mise en charge

Pratique

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.
- Circuler à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité.
- Prendre et déposer au sol une charge palettisée.
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai.
- la fin de poste
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 01 02567 01 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes

MODALITES :

Effectif de groupe : 1 à 6 personnes (selon catégories)
Durée formation : de 1 à 3 jours selon besoin (7 à 21 heures)
Lieu : Intra ou inter entreprise
Dates : Nous consulter pour connaître nos disponibilités
Tarifs inter : A partir de 280€ net /pers
Tarifs intra : 730€ HT / jour

La théorique obtenue reste valide pendant 12 mois, période pendant laquelle le stagiaire peut passer une extension.

Nos formations ne permettent pas des équivalences ou passerelles.

Notre établissement est accessible aux publics en situation de handicap. Sécurisation et adaptation des parcours de formation



Taux de réussite 1^{er} semestre 2024 : 99%

Taux de satisfaction 1^{er} semestre 2024 : 100%

SAS SMF 21 rue des Arbelles - 01000 Bourg en Bresse

SIRET: 750 087 314 00027

Tel: 06 25 31 08 37 / 04 74 32 77 48

Mail: delphine.smf.formation@gmail.com

Site internet : www.smf-formation.fr

FORMATION CACES® DES CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTE R489 - Catégorie 1A 1B 2B 3 5

PROGRAMME

Objectif :

Généraux

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en vue de l'obtention du CACES® R489.

Opérationnels

Être capable de :

- Obtenir l'autorisation de conduite Cariste type R 489 - Catégorie 1A 2B 3 5 pour conduire un transpalette et un chariot élévateur
- Utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans les conditions optimales de sécurité
- Réaliser les opérations de chargement de véhicules, de stockage et déstockage, de transfert de charges en utilisant plusieurs types de chariots élévateurs et d'attacheurs
- Appliquer les consignes de sécurité en vigueur en entreprise et sur la voie publique, en respectant une marge de productivité
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Personnes concernées :

Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté

Prérequis :

Être âgé au minimum de 18 ans
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...)
Équipements de protection individuelle

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et interactive
Formation en présentielle (alternance apports théorique et travaux pratiques). Conduite sur le type de chariot concerné.
Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
Après examen : Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en application de la recommandation R489.

Délais d'accès :

Dès contractualisation
Inscription jusqu'à 2 jours avant le démarrage de la formation

Dispositifs de formation :

Éligible CPF
Plan de formation entreprise
Autres : Nous consulter

Suite de parcours :

Complément formation accessoires, autres catégories R489
Débouchés : Préparateur de commande, manutention...

Informations légales :

Code RS : 5055 (cat 1A) – 5057 (cat 1B) – 5058 (cat 2B) – 5054 (cat 3) – 5060 (Cat 5)
Nom du Certificateur : CNAM
Date enregistrement : 27/01/2020
Date d'échéance : 27/01/2025

Théorie

- les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur
- les responsabilités et qualités du cariste
- rôle des instances et organismes de prévention professionnelle
- classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation
- la sécurité dans l'entreprise, les facteurs d'accidents et les interdictions
- les différents organes des chariots automoteurs
- les consignes de sécurité pour la conduite, la circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique
- les panneaux de circulation et d'obligation
- les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- les pictogrammes de manutention et les produits dangereux
- l'adéquation et la stabilité d'un chariot automoteur, les plaques et abaques de charge
- les différentes palettes, conteneurs et charges empilables
- la maintenance de premier niveau et prise de poste
- le circuit hydraulique
- les batteries d'accumulateur, leurs spécificités et les consignes de mise en charge

Pratique

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.
- Circuler à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité.
- Prendre et déposer au sol une charge palettisée.
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai.
- la fin de poste
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 01 02567 01 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes

MODALITES :

Effectif de groupe : 1 à 12 personnes max (selon catégories)
Durée formation : 2 à 5 jours soit entre 14 et 35 heures
Lieu : Interentreprises
Dates : Nous consulter pour connaître les prochaines sessions
Tarifs : à partir de 385 € HT / personne

La théorique obtenue reste valide pendant 12 mois, période pendant laquelle le stagiaire peut passer une extension.

Nos formations ne permettent pas des équivalences ou passerelles.

Notre établissement est accessible aux publics en situation de handicap. Sécurisation et adaptation des parcours de formation